



**AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS 23-957**  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER  
ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR  
LE PROJET DE RÈGLEMENT 23-957**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 23-957** modifiant le Règlement de zonage 04-620 afin d'ajouter les dispositions applicables aux activités minières et aux territoires incompatibles avec les activités minières. Le premier but du présent règlement est d'identifier et délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) et à rendre applicable la cartographie relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière.

Le second but du présent règlement est d'intégrer les dispositions normatives associées dans le règlement de zonage 04-620, des normes visant à encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers et les mesures de réciprocité pour éviter toute problématique de cohabitation des usages;

**QU'**une assemblée publique de consultation se tiendra le 20 décembre 2023 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle le projet de Règlement 23-957 sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

**QUE** ce projet de règlements est disponible pour consultation en contactant Me Sylvie Lepage au 418-763-5511 poste 202 ou par courriel à l'adresse suivante : [sylvie.lepage@villesadm.net](mailto:sylvie.lepage@villesadm.net)

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 5 décembre 2023

Handwritten signature of Me Sylvie Lepage.

Me Sylvie Lepage, OMA  
Greffière